



observations sur la révision du plu local d'urbanisme de Sallenelles

2 messages

jj.potier@free.fr <jj.potier@free.fr>
À : enquetepublique.plusallenelles@gmail.com

25 avril 2025 à 20:38

POTIER Jean-Jacques
14 rue royale marines commando
14123 Sallenelles.

La parcelle A228 (située entre le lotissement dit la perruque et le futur projet à urbaniser) est classée en zone agricole. Pour préserver ce terrain de toute vicissitude d'urbanisation à moyen ou long terme, pour se mettre en corrélation avec la loi climat et résilience et son volet zéro artificialisation nette, il serait raisonnable de classer cette parcelle en Naturelle avec usage Agricole (NA). Pour information cette parcelle permet un passage régulier et privilégié pour les chevreuils et autres animaux sauvage. En la classant NA elle serait dans le prolongement et la continuité des zones classées Naturelles de la commune de Sallenelles.

En vous remerciant de prendre en considération cette remarque.

Cordialement.

Le 25 avril 2025.

jj.potier@free.fr <jj.potier@free.fr>
À : enquetepublique plusallenelles <enquetepublique.plusallenelles@gmail.com>

25 avril 2025 à 20:39

POTIER Jean-Jacques
14 rue royale marines commando
14123 Sallenelles.

La parcelle A228 (située entre le lotissement dit la perruque et le futur projet à urbaniser) est classée en zone agricole. Pour préserver ce terrain de toute vicissitude d'urbanisation à moyen ou long terme, pour se mettre en corrélation avec la loi climat et résilience et son volet zéro artificialisation nette, il serait raisonnable de classer cette parcelle en Naturelle avec usage Agricole (NA). Pour information cette parcelle permet un passage régulier et privilégié pour les chevreuils et autres animaux sauvage. En la classant NA elle serait dans le prolongement et la continuité des zones classées Naturelles de la commune de Sallenelles.

En vous remerciant de prendre en considération cette remarque.

Cordialement.

Le 25 avril 2025.